

Substitution des obligations convertibles en actions émises le 18 juin 2025 par des obligations remboursables en actions

La société ACHETER-LOUER.FR (la « **Société** »), spécialiste des solutions de *matchmaking* et de média dans l'immobilier et l'habitat, avec des dispositifs de marketing digital, de data et d'imagerie 2D-3D, repositionnée sur l'acquisition de Solana (SOL) via sa filiale Crypto Treasury Company détenue à 100% du capital par la Société, rappelle avoir émis le 18 juin dernier des obligations convertibles en actions (OCA) représentant un montant total brut d'environ 3,68 millions d'euros pour financer cette nouvelle activité.

Les OCA ont été souscrites le même jour par la société Digital Ventures I, société spécialisée dans le secteur des cryptomonnaies (l' « **Investisseur** »)¹.

Substitution des OCA par de nouvelles ORA

La Société, en accord avec l'Investisseur, a souhaité substituer les OCA initialement émises (lesquelles étaient remboursables à leur date d'échéance en espèces, en Solana ou en actions de la Société) par des obligations remboursables en actions (ORA), lesdites ORA étant remboursables exclusivement en actions de la Société.

Cette substitution vise à permettre à la Société d'affecter ses actifs et sa trésorerie à son exploitation.

Par conséquent, à leur date d'échéance les ORA seront remboursables exclusivement en actions nouvelles de la Société.

Modalités et cadre juridique de l'émission

Préalablement à l'émission des ORA et à leur souscription par l'Investisseur, la Société a procédé au rachat de 3 688 000 OCA émises par la Société, à leur valeur nominale. Ces 3 688 000 OCA ont été annulées par la Société immédiatement après leur rachat.

Le Directoire de la Société a décidé, le 16 octobre 2025, de faire usage de la délégation de compétence qui lui a été consentie par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 30 juin 2025 au titre de sa $13^{\text{ème}}$ résolution, à l'effet d'émettre des titres financiers et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à une quotité du capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes conformément à l'article L.225-138 du Code de commerce, dans le cadre de l'émission d'ORA représentant un montant total brut d'environ 3,68 millions d'euros.

Les ORA ont été souscrites le même jour par l'Investisseur et leur prix de souscription a été libéré par compensation avec une créance certaine, liquide et exigible d'un montant d'environ 3,68 millions d'euros détenue par l'Investisseur envers la Société correspondant au prix de rachat des OCA par la Société.

A la date du présent communiqué, aucune ORA n'a été remboursée.

-

¹ Cf : communiqué de presse de la Société en date du 18 juin 2025

Principales caractéristiques des ORA

Les caractéristiques des ORA sont identiques à celles des OCA émises le 18 juin dernier², à l'exception :

- i. de leurs modalités de remboursement à leur date d'échéance (i.e. le 18 juin 2028) : arrivées à échéance, les ORA seront remboursées uniquement en actions nouvelles Acheter-Louer.fr, au plus tard à la date de maturité à 17 heures (heure de Paris) ;
- ii. du prix de remboursement initial des ORA, fixé à 1,20 euro, correspondant au prix de conversion initial des OCA tel qu'ajusté à la suite au regroupement des actions de la Société par voie d'attribution de 1 action nouvelle pour 1000 actions anciennes qui a pris effet le 9 septembre 2025^3 ;
- iii. de l'insertion d'un mécanisme d'ajustement du prix de remboursement des ORA, lequel sera automatiquement réajusté à l'expiration de chaque période de trois (3) mois suivant la date d'émission des ORA et sera égal au plus bas entre (i) le prix de remboursement en vigueur immédiatement avant la date d'ajustement considérée, et (ii) cent vingt pourcent (120%) du cours moyen pondéré par les volumes de l'action Acheter-Louer.fr (tel que publié par Bloomberg) au cours des cinq (5) jours de bourse précédant la date d'ajustement considérée, sans pouvoir être inférieur à la valeur nominale de l'action Acheter-Louer.fr à la date d'ajustement considérée.

Il est rappelé qu'à ce jour, la valeur nominale d'une action Acheter-Louer.fr s'élève à 0,0112 euro.

Incidence de l'opération

Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres par action (sur la base des capitaux propres tels qu'ils ressortent des comptes consolidés au 31 décembre 2024 et du nombre d'actions composant le capital social de la Société à cette date, soit 435 776 actions) :

Avant émission des actions résultant du remboursement des ORA	Quote-part des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2024 (en euro par action)
Après émission et remboursement des ORA (1)	(1,04)€

⁽¹⁾ Sur la base d'un prix de remboursement des ORA de 1,20€ par action

Incidence de l'émission sur la participation d'un actionnaire détenant actuellement 1% du capital social de la Société (sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 16 octobre 2025, soit 3 327 648 actions) :

	Participation de l'actionnaire (en % du capital social)
Avant émission des actions résultant du remboursement des ORA	1%
Après émission et remboursement des ORA (1)	0.52%

⁽¹⁾ Sur la base d'un prix de remboursement des ORA de 1,20 € par action

² La Société invite ses actionnaires à consulter son communiqué de presse du 18 juin dernier pour prendre connaissance des caractéristiques des OCA.

³ Cf: Communiqué de presse de la Société du 15 septembre 2025

Actions nouvelles résultant du remboursement des ORA

Les actions nouvelles émises en cas de remboursement des ORA porteront jouissance courante. Elles auront les mêmes droits que ceux attachés aux actions ordinaires existantes de la Société et feront l'objet d'une admission sur le marché Euronext Growth Paris sur la même ligne de cotation que les actions existantes.

Facteurs de risques

Les principaux risques associés à la Société ont été présentés dans le rapport annuel de la Société pour l'exercice clos au 31 décembre 2024 disponible sur le site internet de la Société https://www.acheterlouer.fr/qui-sommes-nous/infos-invest.

Il est par ailleurs rappelé que, par jugement du 11 février 2025, le Tribunal des activités économiques de Paris a ouvert une procédure de sauvegarde pour une durée initiale de 6 mois à l'encontre de la Société, qui a été prorogée jusqu'au 11 février 2026 par jugement du Tribunal des activités économiques de Paris en date du 20 aout 2025⁴.

Par ailleurs, les principaux facteurs de risques liés à l'activité de « *Crypto Treasury Company* » de Solana de la Société sont rappelés ci-après :

Volatilité extrême du cours du Solana

Le prix du Solana est sujet à de fortes fluctuations, pouvant entraîner une dépréciation rapide et significative du Solana détenu par le Groupe.

• Risque de liquidité

Contrairement aux actifs traditionnels, la liquidité du Solana peut être affectée par des variations de marché soudaines, des restrictions réglementaires ou des dysfonctionnements des plateformes d'échange, rendant plus difficile la conversion du Solana en espèces si nécessaire.

Risques réglementaires et fiscaux

Le cadre réglementaire et fiscal applicable aux actifs numériques évolue rapidement et diffère selon les juridictions. Des changements législatifs ou des décisions des autorités de marché pourraient avoir un impact défavorable sur la détention et l'utilisation du Solana par le Groupe.

• Risques opérationnels et de cybersécurité

La détention de Solana nécessite la mise en place de mesures de sécurité strictes (portefeuilles numériques sécurisés, clés privées, protocoles de stockage à froid). Toute faille de sécurité, perte d'accès aux clés privées ou attaque informatique pourrait entraîner une perte totale ou partielle du Solana.

Avertissement

En application de l'article 1(4) du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, l'émission des ORA ne donnera pas lieu à la publication d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers.

Ce communiqué ne constitue donc pas un prospectus en vertu du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié, ou une offre au public.

⁴ Cf: Communiqué de presse de la Société du 22 août 2025

À propos d'Acheter-Louer.fr (FR0014011084-ALALO)

Acheter-Louer.fr offre sur les thématiques de l'immobilier et de l'habitat, aux particuliers des conseils, des actualités, des annonces immobilières, des offres sur l'habitat et aux professionnels de l'immobilier et de l'Habitat une gamme complète de solutions de matchmaking, de média, de data et d'imagerie 2D-3D.

Ainsi qu'une activité de « Crypto Treasury Company » de Solana, via sa filiale détenue à 100% dénommée Sol Treasury Corp. <u>www.soltreasurycorp.com</u>

Acheter-Louer.fr est éligible au PEA-PME

Contact Acheter-Louer.fr: 01 60 92 96 00 investisseurs@acheter-louer.fr

Informations investisseurs: https://www.acheter-louer.fr/qui-sommes-nous/infos-invest

Inscription à la liste de diffusion des communiqués: https://www.acheter-louer.fr/abonnement-investisseur

Agenda financier: https://www.acheter-louer.fr/qui-sommes-nous/agenda-financier